

Jean-Pierre Ducreux
Président
Association Windsurfbreizh22
2 cité St Roch
22300 LANNION

Lundi 15 février 2021

Mr le Maire de Pleumeur-Bodou
Mr le Maître de Port

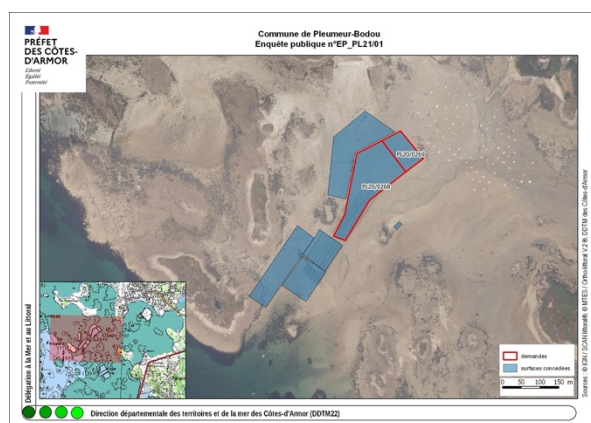
Objet : Réponse à l'enquête publique cultures marines n°PL21/01

Introduction

Je viens vers vous après consultation du bureau de l'association Windsurfbreizh22 relative à l'enquête publique en objet.

L'association regroupe les véliplanchistes du département. Le terme véliplanchiste est à prendre au sens large : kite, foil, kayak, stand-up-paddle... Elle compte environ 100 adhérents payants (la cotisation est facultative) et de nombreux membres non payants ; elle dispose d'un site web (www.windsurfbreizh22.com), pouvant comptabiliser jusqu'à près de 50 000 visites/mois, et organise régulièrement des manifestations sportives et conviviales.

Ce courrier concerne spécifiquement l'extension de zones de Cultures Marines dans la zone en sortie du Port de Saint Sauveur, à l'Ile Grande.

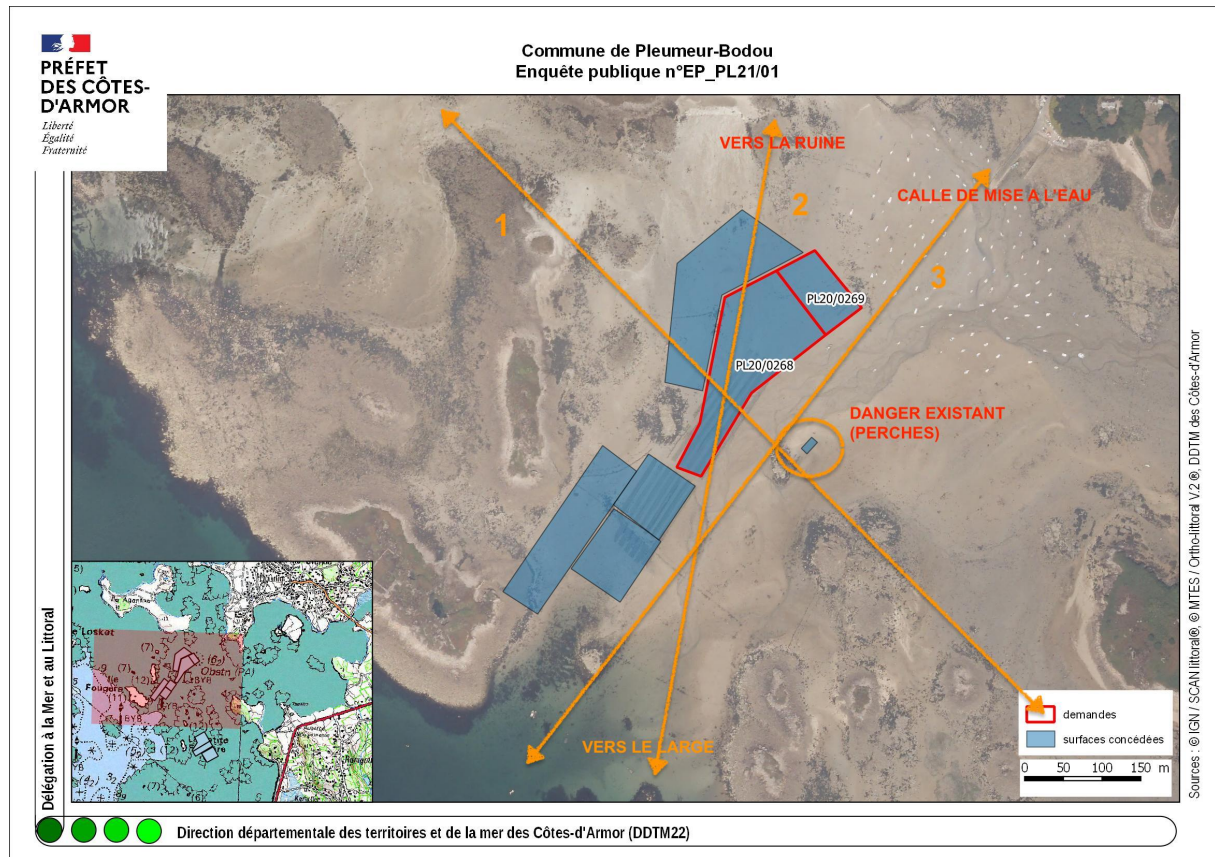


Trajets des véliplanchistes

Les trajets des pratiquants lors de la traversée de la zone concernée sont principalement les suivants (voir schéma plus bas) :

- Trajet 1 : passage entre Goas-Treiz et Saint-Sauveur pour rejoindre le large en passant entre les îles Illéouic et Aganton
- Trajet 2 : passage entre la plage de La Ruine et le large (en passant à côté de la balise d'entrée du port de Saint-Sauveur)

- **Trajet 3** : passage entre la cale du port de Saint-Sauveur et le large (en passant à côté de la balise d'entrée du port de Saint-Sauveur)



Notre premier constat est que les surfaces en bleu recouvrent une partie très importante du plan d'eau et interfèrent avec toutes les formes d'activités nautique (pêche amateur et pro, stand-up paddle, planche à voile...), qu'on parte du port de Saint-Sauveur, des plages situées au NE du plan d'eau (Ruine...), du Toéno ou de Goas-Treiz.

Le second constat est qu'une bonne partie des surface concédées existantes, ainsi que les nouvelles demandes sont situées précisément sur les trajets 1 et 2 et très proche du trajet 3 (sortie vers le large en sortant du port de Saint-Sauveur).

Le facteur de risque principal : les perches

Le **danger majeur** est lié à la présence de perches en bambou qui ont été placées au-dessus des Parcs à Huitres.

Ces perches, d'environ 3 mètres de haut, émergent quand la mer descend sous les 6m d'eau, mais restent invisibles une grande partie de la marée, en restant situées à quelques centimètres ou dizaines de centimètres de la surface. Même lorsqu'elles dépassent du niveau de l'eau, elles restent difficiles à repérer selon les conditions (mer agitée, soleil de face...).

Nous déplorons cinq accidents déclarés à l'association les 6 derniers mois, liés à des véliplanchistes qui ont percuté ces perches. Il y a eu du matériel abimé, mais surtout des blessures entraînant des soins médicaux.

Nous pensons que ces perches peuvent constituer un danger **majeur** : par exemple transpercer un corps en cas de chute sur la perche, malaise en cas de choc, noyade.

Conclusion

Nous sommes conscients que la cohabitation de multiples activités sur le plan d'eau n'est pas simple à réguler et que nous avons la chance en Bretagne Nord de ne pas avoir une réglementation trop pesante. Notre souhait est de partager en bonne intelligence avec tous les utilisateurs le plan d'eau, et réduire les risques au minimum en étant conscients que nous ne pourrions pas les supprimer totalement.

Notre urgence consiste à éliminer les risques majeurs lié aux Perches. Nous sommes prêts à apporter notre aide pour toute action que vous jugez utile afin de résoudre le problème.

Nous souhaitons également vous assurer de notre bonne volonté à continuer à partager les plans d'eau avec tous les usagers dans le respect des activités de chacun qu'elles soient professionnelles ou de loisir.

Nous restons à votre disposition

Cordialement

Le bureau de l'association WB22